

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-13/2023

Date de convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

Objet : Affectation du résultat 2022

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS.

Absents, excusés : Virginie TARDY

Procuration : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le compte de gestion et le compte administratif M14 approuvés précédemment,
Constatant que le compte administratif M14 présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	1068	Résultat de l'exercice 2022	Dont restes à réaliser 2022 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	206 366,55 €		- 157 669,12 €	R : 162526 €	48 697,43 €
Fonctionnement	115 908,71 €	52 950,00 €	28 437,06 €	D : 152531,17 €	91 395,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat 2021 du budget M14 comme suit :

Résultat en investissement	48 697,43 €
Affectation obligatoire du solde (001)	48 697,43 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	91 395,77 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068 (pour équilibrer le budget en invest.)	- €
Total affecté au 1068	- €
Affectation en fonctionnement (002)	91 395,77 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 5 avril 2023

Le Maire

Pierre COLOMB